

## Société John Howard du Sud-Est Nouveau-Brunswick Inc. Gagnant du prix interne – Amélioration d'un immeuble résidentiel à logements multiples

L'immeuble à logements multiples de la Société John Howard illustre parfaitement l'avantage d'investir en amont dans des solutions éconergétiques afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie à long terme.

Immeuble de dix logements, pour une surface totale de 11 000 pieds carrés, la résidence Flander's Court offre un hébergement aux hommes âgés de 18 à 60 ans qui rencontrent des difficultés à se loger. L'immeuble accueille également le siège social de la Société John Howard, ainsi qu'un local pour les programmes de soutien social. Il s'agit d'un immeuble éconergétique, équipé d'appareils ENERGY STAR et d'un système de chauffage géothermique par rayonnement à partir du plancher.



La construction d'un immeuble offrant des solutions d'hébergement représentait un rêve de longue date pour Joanne Murray, directrice générale de la Société John Howard du Sud-Est Nouveau-Brunswick Inc. Ce n'est qu'il y a six ans que le rêve a commencé à se concrétiser lorsque l'organisme a dû chercher d'autres locaux pour son siège social, jusque-là basé près du centre-ville de Moncton.

« C'est à ce moment-là que nous avons réellement commencé à envisager la construction d'un

immeuble dans lequel nous pourrions héberger nos clients et offrir des services de soutien sur place », nous a confié M<sup>me</sup> Murray.

Denis Rogers fut engagé pour superviser la construction du projet. Selon lui, un certain nombre de facteurs ont contribué à la construction d'un immeuble éconergétique : « Nous sommes un organisme à but non lucratif et nos clients n'ont pas les moyens de participer aux coûts du chauffage. Ajouté à cela l'instabilité des coûts de l'électricité que l'on nous prévoit, nous avons opté pour un système de chauffage géothermique. »

Grâce à la cote ÉnerGuide obtenue (86), la Société John Howard pourra réaliser des économies en chauffage et en eau chaude de près de 50 p. 100, comparativement aux coûts des immeubles commerciaux ordinaires. « Cela a été une évidence », nous explique M. Rogers. Grâce aux économies d'énergie et à une subvention accordée par Efficacité NB, la période de récupération des coûts ne s'étendra que sur huit ans pour la pompe géothermique.

La Société John Howard a également décidé d'intégrer des solutions durables dans l'ensemble de l'immeuble, en appliquant la politique de « conception et de construction fondées sur des principes ». « Nous souhaitons construire un immeuble qui reflète les valeurs qui nous sont chères, nous a expliqué M<sup>me</sup> Murray.

L'un de nos principes fondamentaux est d'intégrer un élément d'autosuffisance dans tous les services que nous offrons. Nous aidons les gens à acquérir des compétences afin qu'ils puissent être autonomes pour le reste de leur vie et nous voulons que l'immeuble reflète ces principes. »



*Conseils et  
incitatifs financiers  
pour devenir  
plus éconergétique*

« Il sert de modèle pour les résidents, a-t-elle ajouté. Il démontre qu'investir un peu, ou beaucoup, au début peut rapporter gros en fin de compte. »

Les niveaux supérieurs d'isolation, ainsi que les systèmes de chauffage et de ventilation à haut rendement, ont permis de réduire les coûts liés au chauffage. Les pertes de chaleur de l'immeuble ont été considérablement réduites grâce à l'installation, en plus du système de plancher chauffant, d'isolant R20 sous la dalle de plancher. En outre, l'immeuble est capable de récupérer 20 p. 100 de chaleur additionnelle grâce à l'utilisation d'un système de ventilateur-récupérateur de chaleur présentant une efficacité énergétique exceptionnelle.

La Société John Howard est extrêmement ravie de ses investissements dans cet immeuble éconergétique. « Lorsque j'ai présenté la première facture de chauffage au conseil, j'étais vraiment contente », nous a confié M<sup>me</sup> Murray. La facture la plus élevée qu'ils aient eu à payer cet hiver était de 1 565 \$, et ce, pour dix appartements et un local à bureaux. L'immeuble, qui présente une cote ÉnerGuide de 86, consomme 50 p. 100 d'énergie en moins qu'un immeuble de taille semblable présentant une cote ÉnerGuide de 80.

Efficacité NB a choisi l'immeuble de la Société John Howard comme récipiendaire du prix du Programme des immeubles résidentiels à logements multiples neufs, car avec sa cote ÉnerGuide de 86, il s'agit du meilleur participant au programme en 2010.